



Séance du lundi 03 septembre 2018

Date de la convocation: 09/08/2018

Date d'affichage de la convocation : 09/08/2018

Membres en exercice
: 10

L'an deux mille dix-huit et le trois septembre 21 heures 00 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents : 9

Présents : Guy FAVAREL, Jean-Claude CASSAGNE, Jérôme GAINARD, Bertrand LABOURDERE, Laurence MASSEY, Geneviève FOUCONNIER, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Christian CASSAGNE

Votants: 9

Pour:
9

Représentés:

Secrétaire de
séance:
MASSEY Laurence

Excusés: Guy CLARAC

Absents:

Objet: REMBOURSEMENT FRAIS DE BOUCHE BRAKE - DE_2018_019

A l'occasion de l'inauguration de la nouvelle mairie, le samedi 22 septembre 2018, à 17 heures, un repas sur place est organisé à l'issue de cet évènement.

Nous avons mandaté Monsieur Patrick MASSEY, employé à la société BRAKE France sise hameau de Baylac (32550) MONTEGUT et dont le siège social se trouve 14-16 avenue Carnot – CS 95203 (91349) MASSY Cédex, d'acheter des desserts « Allumettes baroque praliné et Rochers chocolat noisette » pour un montant de 121,01€ TTC (Cent vingt et un euros et un centime).

Monsieur Patrick MASSEY nous a remis la marchandise commandée et la facture N° 45850514 du 19 septembre 2018 acquittée par lui-même et par chèque de la Banque Populaire N° 0000278 en date du 20 septembre 2018.

Il nous remet également un RIB pour le remboursement des ses frais.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE du remboursement de la somme avancée à Monsieur Patrick MASSEY, d'un montant de 121,01€ (Cent vingt et un euros et un centime).

MANDATE Monsieur le maire de l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Le maire : Guy Favarel

date réception préfecture et
publication le 20/09/2018

